

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal se sont réunis, à la salle du Cercle Olivier de Clisson à Clisson, en séance publique, sous la présidence de **Madame Laurence Luneau, Maire**.

Étaient présents :

Mme Laurence Luneau, M. Xavier Bonnet, M. Christian Peulvey, M. Benoît Payen, M. Philippe Bretaudeau, M. Bernard Bellanger, M. Dominique Poilane, Mme Blandine Elain, M. Laurent Maldelar, M. Jean-Pierre Landreau, Mme Christelle Amiaud, Mme Patricia Mary, Mme Alexia Pirois, Mme Sonia Sanchez, M. Thomas Hay, M. Cyrille Paquereau, M. Yvonnick Besson, M. Yves Mignotte, M. Eric Betschart, Mme Muriel Deudé, M. Thibault Morizur, Mme Gaëlle Romi.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient absents excusés :

Mme Véronique Jousset (procuration à M. Xavier Bonnet), Mme Marie-Gabrielle Carré (procuration à M. Christian Peulvey), Mme Anne Leroy (procuration à M. Philippe Bretaudeau), M. Christophe Butruille (procuration à Mme Alexia Pirois), Mme Séverine Blanloeil (procuration à Mme Laurence Luneau), Mme Marie-Claude Bailliard (procuration à Mme Sonia Sanchez), Mme Lamia Bacher (procuration à M. Yves Mignotte).

Madame le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire.

Secrétaire de séance : M. Thomas Hay

Date de la convocation : 13 décembre 2024

Nombre de membres en exercice : 29	Présents : 22	Excusés : 7	Absents : 0	Votants : 29
------------------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

ADMINISTRATION GENERALE RESSOURCES HUMAINES Fonction publique territoriale

- *Modification du tableau des effectifs*

Madame le Maire expose les faits.

La collectivité doit veiller à la concordance des postes ouverts avec la réalité des grades des agents recrutés. Ainsi, le tableau des effectifs est amené à évoluer dans le temps (cf. mutations, recrutements, avancements de grades...) et doit être régulièrement mis à jour. C'est pourquoi, il est proposé d'actualiser comme suit le tableau des effectifs, avec effet à compter du **1^{er} janvier 2025** (sauf exceptions mentionnées) :

→ **Direction des ressources humaines**

○ **Poste de directrice des ressources humaines**

- ✓ Création d'un poste d'attaché principal, à temps complet, pour permettre la mutation de la directrice des ressources humaines, actuellement recrutée en qualité de contractuelle en disponibilité de la fonction publique territoriale.
- ✓ Suppression d'un poste d'attaché à temps complet, précédemment occupé par la directrice des ressources humaines.

→ **Direction des services à la population**

○ **Petite crèche « la Pit'chounerie »**

- ✓ Création d'un poste sur le cadre d'emplois des adjoints d'animation à temps non complet (31 heures 30 hebdomadaires). Un agent, titulaire du grade d'adjoint d'animation principal de 2ème classe, a été déclaré inapte à toutes les fonctions de son grade et placé en période de préparation au reclassement. Afin de pourvoir à son remplacement, il est nécessaire d'ouvrir un nouveau poste sur le cadre d'emplois des adjoints d'animation (adjoint d'animation ou adjoint d'animation principal de 2ème classe ou adjoint d'animation principal de 1ère classe selon l'agent qui sera recruté). Un agent placé en PPR conserve son grade et reste dans les effectifs jusqu'à son reclassement.

○ **Restaurant scolaire**

- ✓ Création d'un poste sur le cadre d'emplois des adjoints techniques (adjoint technique ou adjoint technique principal de 2ème classe ou adjoint technique principal de 1ère classe selon l'agent qui sera recruté) à temps complet, à compter du 17 février 2025 pour permettre le remplacement d'un agent ayant fait valoir ses droits à la retraite.
- ✓ Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er mars 2025, précédemment occupé par l'agent ayant fait valoir ses droits à la retraite.

→ **Direction des services techniques**

○ **Centre technique municipal**

○ **Cadre de vie / espaces verts**

- ✓ Création d'un poste sur le cadre d'emplois des adjoints techniques (adjoint technique ou adjoint technique principal de 2ème classe ou adjoint technique principal de 1ère classe selon l'agent qui sera recruté), à temps complet pour permettre le recrutement d'un agent des espaces verts en remplacement d'un agent ayant sollicité une disponibilité pour convenances personnelles (recrutement en cours).
- ✓ Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe, à temps complet, précédemment occupé par l'agent parti en disponibilité.

○ **Bâtiments**

- ✓ Création d'un poste sur le cadre d'emplois des adjoints techniques (adjoint technique ou adjoint technique principal de 2ème classe ou adjoint technique principal de 1ère classe selon l'agent qui sera recruté), à temps complet pour permettre le recrutement d'un agent de maintenance des bâtiments afin de renforcer le service. Cet agent sera amené à intervenir, dans le cadre d'une mise à disposition, à la résidence Jacques Bertrand sur 50 % de son temps de travail, en tant qu'agent de maintenance.

Après avoir entendu cet exposé,

Le Conseil municipal,

VU le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

VU le budget principal de la Commune,

VU les différents textes, portant sur les dispositions statutaires applicables aux agents de la fonction publique territoriale et aux cadres d'emplois des agents territoriaux,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 3 octobre 2024 portant sur la modification du tableau des effectifs de la Ville de Clisson,

VU l'avis de la commission "finances, administration générale, développement économique et prospective territoriale", réunie le 5 décembre 2024,

VU l'avis favorable du Comité social territorial réuni le 9 décembre 2024,

CONSIDERANT que les modifications apportées au tableau des effectifs répondent aux besoins de la Ville de Clisson et à des nécessités de service,

Accusé de réception en préfecture
044-214400434-20241219-DEL-241209-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.

**Après en avoir délibéré,
À la majorité (28 votes pour et 1 abstention),**

APPROUVE les modifications précédemment exposées, avec effet au 1^{er} janvier 2025 (sauf exceptions mentionnées),

MODIFIE le tableau des effectifs qui tient compte de la mise en conformité des postes créés/supprimés et de ceux réellement pourvus, tel qu'il est annexé,

DIT que ce tableau des effectifs remplace celui annexé à la délibération du 3 octobre 2024,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Commune,

AUTORISE Madame le Maire, à défaut un adjoint, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Thomas Hay
Secrétaire de séance



Laurence Luneau
Maire



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :

- sa télétransmission en Préfecture de Nantes le **20 DEC. 2024**

- son affichage le **23 DEC. 2024**

Accusé de réception en préfecture
044-214400434-20241219-DEL-241209-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.

Annexe : Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2025 (sauf exceptions mentionnées)

DIRECTION SERVICES	GRADE	EMPLOI	
		CREE	POURVU
		6	6
DIRECTION GENERALE	Directeur Général des Services d'une commune de 3 500 à 10 000 habitants / Attaché	1	1
Chargé de mission auprès du DGS	Attaché	1	1
Secrétariat général	Rédacteur	1	1
Police Municipale	Brigadier-chef principal (échelon spécial)	1	1
	Brigadier-chef principal	1	1
Communication	Rédacteur	1	1
MOYENS GENERAUX		15	14
	Direction/Attaché	1	1
Marchés publics	Attaché	1	1
Finances - comptabilité	Rédacteur (grade de détachement)	1	1
	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe (grade initial)	1	0
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	1
	Adjoint administratif (TNC 22h45)	1	1
Instances / assurances	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	1
Affaires générales / commerces	Attaché	1	1
	Adjoint administratif (TNC 31h30)	1	1
Accueil / Etat civil	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	2	2
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	2	2
	Adjoint administratif (TNC 24h30)	1	1
Systemes d'information	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1	1
		3	3
RESSOURCES HUMAINES	Direction/Attaché principal	1	1
	Direction/Attaché	0	0
	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	1
	Adjoint administratif	1	1
SERVICES A LA POPULATION	Direction Générale/Attaché	1	1
MAISON DE L'ENFANCE		35	33
Administration générale	Adjoint administratif	1	1
	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	1
Multi Accueil	Éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1	1
	Éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle (TNC 28h)	1	1
	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure (TNC 28h)	2	2
	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe (TNC 31h30)	1	1
	Cadre d'emplois des adjoints d'animation (TNC 31h30) - recrutement en cours	1	0
	Adjoint technique (TNC 29h30)	1	1
Education / enfance	Animateur	1	1
Enfance	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	2	2
	Adjoint d'animation	4	4
	Adjoint d'animation (TNC 33h15)	2	2
	Adjoint d'animation (TNC 32h54)	2	2
	Adjoint d'animation (TNC 29h03)	2	2
	Adjoint d'animation (TNC 28h)	1	1
Adjoint d'animation (TNC 24h30)	1	1	

Accusé de réception en préfecture
044-214400434-20241219-DEL-241209-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.

DIRECTION SERVICES	GRADE	EMPLOI	
		CREE	POURVU
ATSEM	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe (TNC 28h)	3	3
	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe (TNC 28 h)	1	1
	Adjoint technique - faisant fonction d'ATSEM - (TNC 28 h)	1	1
Restaurant scolaire	Technicien	1	0
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe (poste supprimé à compter du 1er mars 2025)	1	1
	Cadre d'emplois des adjoints techniques / à compter du 17 février 2025	0	0
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	1
	Adjoint technique	3	3
ANIMATION CULTURE ET SPORT		8	8
Accueil / secrétariat	Adjoint administratif	1	1
Culture - Événementiel	Rédacteur	1	1
Médiathèque	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	1	1
	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe (TNC 28h)	1	1
	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe (TNC 24h30)	1	1
	Adjoint du patrimoine (TNC 31h30)	2	2
Vie associative et sportive	Rédacteur	1	1
		7	7
SERVICES TECHNIQUES	Direction/Ingénieur principal	1	1
Accueil / secrétariat	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	3	3
Urbanisme	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	1
Voirie-Réseaux	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1	1
Patrimoine bâti	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1	1
		33	31
Centre Technique Municipal	Responsable / Agent de maîtrise principal	1	1
Cadre de vie	Agent de maîtrise principal	1	1
	Agent de maîtrise	1	1
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	4	4
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	1
	Cadre d'emplois des adjoints techniques	1	0
	Adjoint technique	7	7
Bâtiments	Agent de maîtrise principal	1	1
	Adjoint technique	1	1
	Cadre d'emplois des adjoints techniques	1	0
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	2	2
Logistique/propreté des bâtiments/équipements sportifs	Adjoint technique	1	1
* Logistique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	2	2
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	1
	Adjoint technique	1	1
	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1	1
* Propreté des bâtiments	Adjoint technique (TNC 17h30)	1	1
	Adjoint technique	1	1
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	2	2
* Equipements sportifs	Adjoint technique	1	1
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	1
		108	103



Modifications apportées

Accusé de réception en préfecture
044-214400434-20241219-DEL-241209-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.

